

CONSEIL MUNICIPAL AUDIOVISUEL DU 29 MAI 2020

ORDRE DU JOUR DETAILLE ET NOTES DE SYNTHÈSE

des délibérations, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commission Administration Générale - Economie - Finances

1. Créations et suppressions de poste - Rapporteur : Catherine ALLEMAND-DAMOND

Au vu des besoins, la collectivité crée 217 postes et supprime 8 postes.

2. Indemnisation des congés annuels - Rapporteur : Catherine ALLEMAND-DAMOND

Le conseil municipal autorise le paiement de congés annuels aux agents titulaires et contractuels sous certaines conditions, conformément à la réglementation.

3. Questions diverses.